Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260417-2026_33-DE

2026-33 : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Rapporteur : Monsieur Nicolas JASLET

Monsieur JASLET expose à l'assemblée délibérante qu'à chaque renouvellement de l'assemblée communale, cette dernière doit délibérer sur l'adoption de son règlement budgétaire et financier (RBF).

Ce dernier fixe le cadre et les principales règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution de son budget. Facultatif pour les communes de moins de 3 500 habitants, il devient obligatoire sous le régime des autorisations de programme et d'engagement.

Le règlement budgétaire et financier est de forme libre mais doit obligatoirement prévoir :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiements (CP y afférents)
- Les règles de caducité et d'annulation des AP/CP
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours de l'exercice.

Vu l'article L 5217-10-8 du code général des collectivités territoriales ;
Vu le renouvellement de l'assemblée délibérante ;
Vu le projet de règlement budgétaire et financier présenté ;
Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver

- Le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.

D'habiliter

- Madame la Maire ou son adjoint à suivre la bonne exécution de ce règlement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET



Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260417-2026_33-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- six, le mercredi 15 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	4
Nombre de Conseillers présents	:	19
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	10 avril 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	20 avril 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. DERVILLE Pascal, M. JASLET Nicolas, M. GUEGUEN François, M. MONNIER Alain, M. VIMBERT Paul-Henry, M. RONCERAY Christophe, Mme CHOQUET Gwénaëlle, Mme SANTONI Sylvie, Mme BERRY Fabienne, Mme HAULBERT Marie, M. BOIVIN Adrian, Mme GAUDIOSO Frédérique, Mme FOLL Corinne, M. PITEL Philippe, M. LE PIVERT Jean-Michel, Mme BUSNOUF Dominique, Mme CICI Rose-Anne, Mme POREE Sophie.

Absents excusés : M. LUTZ Maxime, M. LEMOINE Pierre-Yves, Mme POIRIER Aude, Mme MACE Laura.

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. LUTZ Maxime à Mme FERRET Marie-France, M. LEMOINE Pierre-Yves à M. JASLET Nicolas, Mme POIRIER Aude à Mme BUSNOUF Dominique, Mme MACE Laura à Mme CICI Rose-Anne.

Président : Mme FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : M. DERVILLE Pascal